

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 16 octobre 2024

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 15 octobre 2024, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- Le Conseil municipal a approuvé la présentation du budget 2025 ainsi que la planification financière pour la période 2024-2030. Ce budget sera soumis pour discussion lors de la prochaine Assemblée municipale.
- L'ordre du jour de l'Assemblée municipale du 25 novembre 2024 a été fixé.
- L'ordre du jour de la prochaine séance commune, prévue pour le 29 octobre avec le Conseil municipal de Tramelan, a également été validé.
- L'engagement de deux concierges en contrat à durée déterminée pour une période de trois mois, jusqu'au 31 janvier 2025, a été entériné. Cette décision vise à pallier le manque temporaire de personnel dans le service de conciergerie communal.
- La réserve d'emplacements pour le dépôt des urnes au cimetière étant bientôt complète, une offre a été validée pour la confection de nouveaux emplacements supplémentaires.
- Depuis le 1er octobre 2024, le Corps des sapeurs-pompiers La Birse a officiellement regroupé l'ensemble de ses activités au hangar de Tavannes. Dans le cadre de cette réorganisation, et afin de garantir un accès rapide au hangar en cas d'urgence, huit places de stationnement ont été réservées pour le CSP La Birse dans le périmètre du hangar.
- Le Conseil municipal a abrogé l'arrêté du 1er janvier 2020 relatif à l'organe de conduite communal et a validé un nouvel arrêté, attribuant les mêmes compétences financières.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois